



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 05318
Numéro SIREN : 514 580 398
Nom ou dénomination : A5 NUMERIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2017 sous le numéro de dépôt 1421

1421

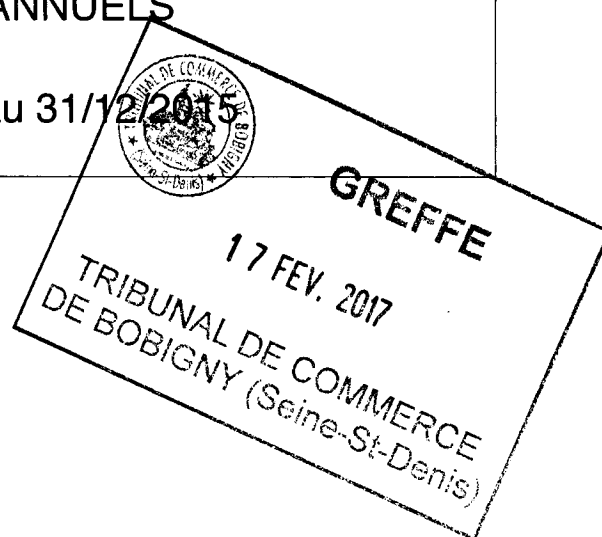
A5 NUMERIQUE SAS

Numéro SIRET : 51458039800030

187 bd Anatole France
93200 SAINT DENIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2015 au 31/12/2015



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexe	4



Bilan et Resultat

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	890	890				
Autres immobilisations corporelles	7 876	6 124	1 753	0,35	3 418	0,84
Autres immobilisations financières	103 805	18 900	84 905	17,09	56 326	10,52
TOTAL (I)	112 572	25 914	86 658	17,44	59 744	11,16
Actif circulant						
Marchandises	22 000		22 000	4,43		
Clients et comptes rattachés	238 469	34 794	203 675	41,00	340 203	63,54
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	544		544	0,11	3 500	0,65
. Personnel					6 278	1,17
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 695		1 695	0,34	16 055	3,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 339		23 339	4,70	28 307	5,29
. Autres	2 894		2 894	0,58	4 019	0,75
Valeurs mobilières de placement	48		48	0,01	48	0,01
Disponibilités	145 772		145 772	29,34	69 967	13,07
Charges constatées d'avance	10 158		10 158	2,04	7 333	1,37
TOTAL (II)	444 919	34 794	410 125	82,56	475 711	86,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	557 491	60 708	496 783	100,00	535 455	100,00

NAM

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 30 000)		30 000	6,04	30 000	5,60
Réserve légale		3 000	0,80	2 500	0,47
Report à nouveau		62 194	12,52	78 876	14,73
Résultat de l'exercice		44 449	8,95	25 818	4,82
	TOTAL(I)	139 643	28,11	137 194	25,62
	TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
. Emprunts		29 206	5,88		
. Découverts, concours bancaires				399	0,07
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers		26 996	5,43	18 105	3,38
. Associés				1 028	0,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		189 696	38,18	246 308	46,00
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel		6 041	1,22	12 823	2,39
. Organismes sociaux		33 229	6,69	43 204	8,07
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		54 681	11,01	53 573	10,01
. Autres impôts, taxes et assimilés		14 835	2,99	3 887	0,73
Autres dettes		2 456	0,49	18 936	3,54
	TOTAL(IV)	357 140	71,89	398 261	74,38
	TOTAL PASSIF (I à V)	496 783	100,00	535 455	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	443 726		443 726	38,46	500 949	49,94	-57 223	-11,41
Production vendue services	709 875		709 875	61,54	502 141	50,06	207 734	41,37
Chiffres d'Affaires Nets	1 153 601		1 153 601	100,00	1 003 090	100,00	150 511	15,00
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			30 760	2,67	59 476	5,93	-28 716	-48,27
Autres produits			13 049	1,13	45 914	4,58	-32 865	-71,57
Total des produits d'exploitation (I)			1 197 410	103,80	1 108 479	110,51	88 931	8,02
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			251 778	21,83	129 186	12,88	122 592	94,90
Variation de stock (marchandises)			-22 000	-1,90			-22 000	N/S
Autres achats et charges externes			660 012	57,21	603 891	60,20	56 121	9,29
Impôts, taxes et versements assimilés			4 506	0,39	4 281	0,43	225	5,26
Salaires et traitements			176 887	15,33	212 773	21,21	-35 886	-16,86
Charges sociales			61 521	5,33	72 004	7,18	-10 483	-14,55
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 666	0,14	1 925	0,19	-259	-13,44
Dotations aux provisions sur actif circulant			34 794	3,02	30 760	3,07	4 034	13,11
Autres charges			8 856	0,77	9 139	0,91	-283	-3,09
Total des charges d'exploitation (II)			1 178 020	102,12	1 063 959	106,07	114 061	10,72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			19 389	1,68	44 521	4,44	-25 132	-56,44
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Reprises sur provisions et transferts de charges			19 707	1,71	14 026	1,40	5 681	40,50
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					2	0,00	-2	-100,00
Total des produits financiers (V)			19 707	1,71	14 028	1,40	5 679	40,48
Dotations financières aux amortissements et provisions			18 900	1,64	19 707	1,98	-807	-4,08
Intérêts et charges assimilées			2 298	0,20	1 448	0,14	850	58,70
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					23 000	2,29	-23 000	-100,00
Total des charges financières (VI)			21 198	1,84	44 155	4,40	-22 957	-51,98
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 491	-0,12	-30 128	-2,99	28 637	95,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			17 898	1,55	14 393	1,43	3 505	24,35
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			24 856	2,15			24 856	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)			24 856	2,15			24 856	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			24 856	2,15			24 856	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)			-1 695	-0,14	-11 425	-1,13	9 730	85,16
Total des Produits (I+III+V+VII)			1 241 973	107,66	1 122 507	111,90	119 466	10,64
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 197 523	103,81	1 096 689	109,33	100 834	9,19
RÉSULTAT NET			44 449	3,85	25 818	2,57	18 631	72,16
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 496 783,04 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 44 449,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/03/2016 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par diminution de l'impôt sous forme de crédit d'impôt.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Crédit d'impôt à hauteur de 8 502 euros et autant en créance sur l'état;

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 112 572 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	7 876			7 876
Immobilisations financières	76 033	27 772		103 805
TOTAL	84 800	27 772		112 572

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 25 914 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	890			890
Immobilisations corporelles	4 458	1 666		6 124
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	19 707		807	18 900
TOTAL	25 055	1 666	807	25 914

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires,	890	890	0	1 ans
Instal/ agenc. divers	1 321	798	523	10 ans
Mat bureau & informatique	4 063	3 341	722	3 ans
Mobilier	2 492	1 985	507	3 ans
TOTAL	8 766	7 014	1 753	

3.2 - Etat des créances = 380 904 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	103 805		103 805
Actif circulant & charges d'avance	277 099	277 099	
TOTAL	380 904	277 099	103 805

3.3 - Provisions pour dépréciation = 34 794 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	30 760	34 794		30 760	34 794
Comptes financiers					
Total	30 760	34 794		30 760	34 794

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 440 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 440
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 440

3.5 - Charges constatées d'avance = 10 158 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 30 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	30000	1,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	30000	1,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 357 140 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	29 206	29 206		
Dettes financières diverses	26 996	26 996		
Fournisseurs	189 696	189 696		
Dettes fiscales & sociales	108 786	108 786		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 456	2 456		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	357 140	357 140		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 544 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	17 527
Dettes fiscales & sociales	10 017
Autres dettes	
TOTAL	27 544

NAN

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 153 601 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	443 726	38,46 %
Prestations de services	706 265	61,22 %
Produits des activités annexes	3 610	0,31 %
TOTAL	1 153 601	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -1 695 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	19 389		19 389
Résultat financier	-1 491		-1 491
Résultat exceptionnel	24 856		24 856
Participation des salariés			
TOTAL	42 754	-1 695	44 449

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 440 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	4 440
Factures a etablir(4181000000)	4 440
TOTAL	4 440

8.2 - Charges constatées d'avance = 10 158 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constataees d'avance(4860000000)	10 158
TOTAL	10 158

8.3 - Charges à payer = 27 544 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	17 527
Fourn factures non parvenues(4081000000)	17 527
Dettes fiscales et sociales :	10 017
Pers conges a payer(4282000000)	5 734
Org soc. conges a payer(4382000000)	2 126
Etat autres charges a payer(4486000000)	2 157
TOTAL	27 544

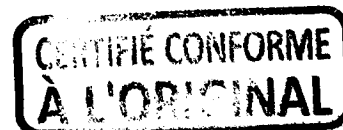
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	30 000	30 000	25 000	25 000	25 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 153 601	1 003 090	937 243	1 105 802	696 447
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	47 647	-6 717	79 410	104 662	22 573
c) Impôt sur les bénéfices	-1 695	-11 425	598	18 518	4 856
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	49 342	4 708	78 812	86 144	17 717
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	44 449	25 818	34 840	56 234	27 515
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	176 887	212 773	117 530	245 903	116 348
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	61 521	72 004	24 578	47 151	10 726

Observations complémentaires

A5 NUMERIQUE SAS
S.A.S. au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 187 bd Anatole France

93200 SAINT DENIS
R.C.S : 514 580 398



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/03/2016
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 faisant ressortir un bénéfice de 44 449,29 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 62 194,18 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 106 643,47 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 106 643,47 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 643,47 Euros

Au poste "autres réserves" pour un montant de 90 000,00 Euros

A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 16 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,53 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice de 44 449,29 Euros**, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 643,47 Euros

Au poste « autres réserves » pour un montant de 90 000,00 Euros

A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 16 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,53 Euros.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

A5 NUMERIQUE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 187 bd Anatole France

93200 SAINT DENIS
R.C.S : 514 580 398



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/03/2016

Le 18/03/2016,
à 20/00,

Les associés de la société **A5 NUMERIQUE SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Nordine AIT MESSAOUD, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, et quitus au Président,

Affectation des résultats,

Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,

Approbation de ces conventions,

Questions diverses.

WAN

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 lesquels font apparaître **un bénéfice de 44 449,29 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2015** faisant ressortir **un bénéfice de 44 449,29 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **62 194,18 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **106 643,47 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **106 643,47 Euros**, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 643,47 Euros

Au poste « autres réserves » pour un montant de 90 000,00 Euros

A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 16 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,53 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2014	36 000		6000

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements

NAN

sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre La société JAD GROUPE, par personne interposée et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que La société JAD GROUPE concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

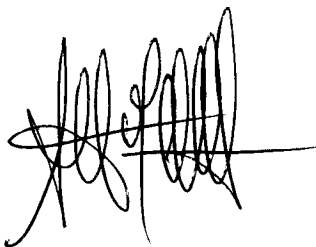
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Président'.

A5 NUMERIQUE SAS
S.A.S. au capital de 30 000,00 Euros
Siège social : 187 bd Anatole France

93200 SAINT DENIS
R.C.S :



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/03/2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 lesquels font apparaître **un bénéfice de 44 449,29 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2015** faisant ressortir **un bénéfice de 44 449,29 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **62 194,18 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **106 643,47 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **106 643,47 Euros**, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 643,47 Euros

Au poste "autres réserves" pour un montant de 90 000,00 Euros

A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 16 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,53 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2014	36 000		6000

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre La société JAD GROUPE, par personne interposée et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 lesquels font apparaître un bénéfice de **44 449,29** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2015** faisant ressortir un bénéfice de **44 449,29** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **62 194,18** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **106 643,47** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **106 643,47** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 58 643,47 Euros

A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 48 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1,60 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>

W AM

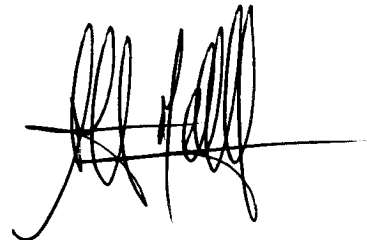
Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre La société JAD GROUPE, par personne interposée et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over a horizontal line.